

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 46 (1908)
Heft: 46

Artikel: Au salon
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-205460>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dresse peut donc aisément prendre rang parmi les boutades; c'en est bien une pour le *Conteur*.

Voici :

« **Grande salle.** — L'Union des sociétés lausannoises a eu, hier soir, une assemblée dans laquelle les représentants des diverses associations ont discuté la position à prendre par elles dans la question de la construction d'une grande salle.

» Le Conseil communal étant saisi, l'Union des sociétés lausannoises a décidé d'appuyer la motion de MM. E. Bonjour et consorts, en émettant en outre les vœux suivants :

» La nouvelle salle serait indépendante du kursaal à créer, les maîtres d'hôtels s'occupent actuellement de la construction de ce dernier, qui doit présenter plus de luxe et de confort que le local demandé par les motionnaires. La question de l'acoustique ferait l'objet d'une étude spéciale, pour éviter des surprises.

» Cette salle devrait pouvoir contenir 2000 personnes; elle posséderait un podium vaste et suffisant, non seulement pour les chanteurs, gymnastes, etc., mais apte à recevoir une scène mobile et des décors.

» L'étude devrait être faite à bref délai, afin de permettre l'exécution du projet pour l'hiver 1899-1900.

» Enfin, et pour permettre aux sociétés d'émettre leurs vœux sur quelques points de détail, les autorités communales seraient priées de consulter les sociétés lausannoises lors de l'élaboration du programme de concours.

Le Kursaal est ouvert depuis sept ans; le Casino des Etrangers sera inauguré l'an prochain. Il est vrai que nous les devons à l'initiative privée. La « Grande salle », projet officiel, attend toujours son tour. On n'en est encore qu'à la question d'emplacement. Patience, donc.

Après tout, pourquoi se désoler ou se fâcher? N'avons-nous pas la consolation de penser que la « question est à l'étude » et que, tu le disais fort bien, nous retrouverons l'an prochain la « Grande salle » dans les promesses que feront, à leurs bénévoles électeurs, les futurs candidats au Conseil communal.

Ah! que n'avons-nous à Lausanne, quelque généreux citoyen, un Barton, par exemple, qui nous fasse hommage d'une « Grande salle », comme celui-ci donna le Victoria-Hall à Genève.

Mais voilà, ils ne courent pas les rues, les généreux citoyens.

Ceci dit, mon cher *Conteur*, excuse-moi et crois à la fidélité de ton vieil abonné, membre de nombreuses sociétés lausannoises qui attendent toujours la « Grande salle ». N. T.

Soyez les bienvenus! — Voilà nos bons vieux et nos bonnes vieilles tranquilles; le *Messenger botteux de Berne et Vevey* (Klausfelder et Cie, éditeurs) et le *Bon Messenger* (G. Bridel et Cie, éditeurs) pour l'an de grâce 1909 sont là, fidèles au rendez-vous annuel. En voilà deux qui s'entendent à réparer des ans l'irréparable outrage. Les hivers n'ont pas de prise sur ces deux vaillants messagers. Leurs histoires, sérieuses ou gaies, leurs gravures évoquant les événements les plus saillants de l'année qui a fini son règne, sont toujours fort goûtées des grands et des petits.

AU DIRE D'UN VIEUX PAYSAN

UN de mes grands plaisirs, en promenade, est de m'arrêter quelques instants dans l'une de ces anciennes bonnes petites pintes, comme il en reste encore plus qu'on ne le croit dans nos campagnes vaudoises. Dans la salle commune, qu'éclaire une seule lampe à suspension, tous sont assis à la même table. Les arrivants trinquent et partagent un « demi » avec ceux qui les ont précédés, et chacun prend part à la conversation.

C'est là que certain soir, un vieux paysan à la figure rasée, aux yeux pétillants de malice et au rire épanoui, nous conta, en tout bien tout honneur, l'entrée d'un pasteur au paradis céleste.

« Eh bien donc, commença-t-il, quand il fut

mort, le ministre s'en alla tout droit frapper à la porte du paradis. Saint Pierre l'interrogea et, quand il sut sa profession, ne voulut, pour or ni pour argent, le laisser entrer.

— Il n'y a pas moyen, dit-il. Il n'y a jamais eu de ministres au paradis; impossible de vous admettre.

Le ministre eut beau réclamer, supplier; rien n'y fit.

Soudain, une idée lui vint à l'esprit.

— Ecoutez, monsieur saint Pierre, puisque vous ne voulez pas pas me laisser entrer au paradis, vous pouvez bien au moins m'y laisser jeter un coup d'œil, un tout petit coup d'œil. J'ai tant parlé du paradis durant ma vie terrestre, que je voudrais bien au moins savoir un peu ce que c'est.

Touché, saint Pierre permit que le pauvre pasteur passât la tête dans l'entrebâillement de la porte.

Mais le gardien du paradis avait compté sans la ruse du pasteur.

Tandis que l'attention de saint Pierre était attirée d'un autre côté, le pasteur entra... à reculons, sens devant derrière, en ayant soin de se bien pencher en dehors. Quand donc la tête, qu'il avait seule autorisation de passer, fut à l'intérieur, tout le corps y était aussi.

Furieux d'avoir été joué, saint Pierre ordonna qu'on chassât incontinent l'intrus.

Mais hélas, lorsqu'on voulut chercher quelqu'un pour exécuter cet ordre, on s'aperçut qu'il n'y avait au paradis ni gendarmes ni agents de police.

— Et c'est ainsi, conclut le vieux paysan, qu'un ministre a pu pénétrer au paradis et y demeurer. »

NEB.

Imprécations — L'hiver dernier, un étranger qui passait un matin près d'une de nos maisons de campagne, fut poursuivi par le chien du propriétaire.

Il se baissa pour saisir une pierre et la lui jeter; mais comme il avait gelé pendant la nuit, il ne put la détacher du sol :

— Singulier pays que celui-ci, s'écria-t-il, où on lâche les chiens et où l'on attache les pierres.

LO POTAGER ET LA SERVEINTA

LO père Carcassé étai chet quemet n'étalla, soriaud quemet on toupin et on bocon nouvelleint. La mère Carcasse avai modà po l'autro mondo, iò on va pè la tserraire dau cemétro. Le laissive doù valet, doù pucheint lulu, ion qu'on lài desà Tsetta et que l'ire dein lo génie; l'autro que l'avai quemet nom sobriquet Tatset, cà l'étai adì matsourà quemet cliau petite bite que sant dein l'iguie et qu'on lau dit dâi *tatset*. L'étai li que dèvessâi fère pè l'otto tando que Tsetta fasâi pè l'étrabllio. L'étant oncora à la vilhio mouda pè la cousena : min de potager, rein que ion de cliau coumâclio dau vilhio teimps, avoué la'tseinna, lo coquemar, la trontse et to lo bataklian. Faut pas être mau l'ébahia se l'ire adì pllieni de soute pè lo mor. Ne s'étant pas z'u maryà, pas mè Tatset que Tsetta, por cein que lè fenne lau cheintant mau.

Tot parâi, cein bourlève Tatset d'itre d'obedzi de couàre li-mimo lo medzi; de couàre âi caïon, cein allève oncora, ne remauffâvant pas; mâ po lè dzein et principalement po clii prin-bet de Tsetta que ne trovâve jamais rein à sa potta, cein étai on autr'affère. Assebin, ti lè dzo, Tsetta et Tatset fasant la rèsse âo père Carcasse po que tigne onna serveinta. Mâ lo père Carcasse n'èin voliève pas oure dèvesâ, cà sè peinsève que 'na serveinta ne voudrà pas cousenâ avoué lo coumâclio. L'étai dâi nièze ti lè dzo, rappoo à cliia serveinta. Lè dzo sant grand quand on sè nièze.

Vaitcè, quasu vè Tsalande, lè doù valet vignant vè lo vilhio :

— Père, que lài dit Tsetta, vu allé on par de dzo pè Yverdon, iò lài a ion de mè camerardo

dau militèro que m'invite du grand teimps. Ora, l'ovràdzo prisse pas, lài a rein à aryâ; lè duve vaise et la modze sant binstout preste po lo vi.

— Et mè, que dit Tatset, i'é fam d'allâ pè Mâodon sta senanna, trovâ lè cousin que lài a grand teimps qu'on lè z'a pas reyû. Po lo medzi, te vâo prau fère.

Vaitcè dan noutrè doù valet via on travè de teimps, Tsetta pè Yverdon, et Tatset pè Mâodon.

Dau trâi dzo aprî, lo père Carcasse recèvessâi duve lettre ein ion iâdzo : iena de Tsetta et l'autro de Tatset.

Clliaque de Tsetta sè desâi dinse :

« Su dan pè Yverdon, que l'è rido grand : faut vère que de tsemenâ. F'è vu assebin, dein tote lè cousene, dâi potager, justameint ein arâ ion à veindre ice que farâi justo noutron affère : bon et pas tchè. Qu'èin crâi-to ? faut-te l'atseta ?

Ton valet po la via,

TSETTA. »

Et Tatset l'avâi écrit :

« Que de dzein pè clii Mâodon ! Naré jamais cru. Lè dzo de martsî on pâo pas fère cinquanta pas sein reincontrâ quauquon. Justameint étai vouâ la faire dâi domestiquo de Tsalande et i'é trovâ onna brava fenna que l'âodrâi tot justo por onna serveinta por no. Dèmanderâi pas tchè et que dusse être de confîèce, on vâi cein rein qu'à sè solâ. Faut-te l'ingadzî ?

Ton valet dza du grand teimps,

TATSET. »

L'è clii père Carcasse que fut su lo balan on moment : l'è su que se on pregnâ onna serveinta failâi on potager; avoué onna serveinta, Tatset porrâi mî travaillâ pè la campagne, na pas ad'evenî po fère lo dinâ, lo petit-goutâ; ma foudrà pas onna dzouvena, iena que sâi quemet la mère, que l'ausse de l'écheint et omète cinquante ans. Atant on iâdzo qu'on autro; foudrà tot parâi lài arrovâ. Po lo potager, avoué onna dzein dè pllie, failâi on pas trau petit et que l'ausse trâi perte po, dâi iâdzo, avâi de l'iguie tsauda po lè caïon.

Et lo père Carcasse sè met dan à écrire à Tsetta que pouâve atsetâ clii potager, ma qu'èin failâi on gros, à trâi perte; — et à Tatset que pouâve eingadzî sa serveinta, ma que la voliève d'écheint et omète cinquante ans.

Lo dzo d'aprî, Tsetta rèvevessâi po lo potager onna reponse dinse :

« Oï, ma que l'ausse de l'écheint et omète cinquante ans. »

Et Tatset que lài dèmandâve se failâi eingadzî la serveinta, l'avâi cliia reponse :

« Oï, ma faut que l'ausse trâi perte. »

Sacrè père Carcasse ! L'avâi crâizî lè lettre.

MARC A LOUIS.

Bonne recette. — Conseil donné par un gros campagnard à un de ses amis :

« Pour devenir riche, deux choses : payer le moins souvent que tu pourras, et ne jamais prêter à crédit. »

Au salon. — Le petit tour que nous allons indiquer dérouté quelquefois les recherches des plus malins. Empruntez aux personnes de la société 5 pièces de 2 fr.; déposez-en 4 sur le marbre froid de la cheminée; faites passer de main en main la cinquième en priant quelqu'un d'y faire une marque, que vous ferez vérifier minutieusement par tous les assistants. Prenez ensuite les 4 premières pièces et jetez-les immédiatement au fond d'un sac, puis mettez-y de même la cinquième, et agitez le sac en affirmant que, sans y regarder, vous saurez reconnaître au toucher la pièce marquée. — Le moyen est en effet bien simple : les 4 pièces déposées sur la plaque de marbre sont froides, tandis que la cinquième, tenue pendant longtemps dans les mains chaudes des spectateurs enfiévrés, est à une température bien différente, qui permet de la distinguer facilement.